



Le 31/12/2020, il sera trop tard !!

Comment récupérer le solde de votre DIF sur votre CPF ?

• Qu'est-ce que le CPF (Compte Personnel de Formation) remplaçant du DIF (Droit Individuel à la Formation) ?

Depuis le 1er janvier 2015, le **CPF** a remplacé le **DIF** pour les salariés du privé afin d'optimiser l'accès à la formation. Avec le **CPF**, le salarié peut choisir une formation professionnelle sur son temps libre, sans l'accord de son employeur. Le **CPF** est rattaché à la personne et non plus à l'emploi.

Le **CPF** est indépendant de votre situation professionnelle (demandeur d'emploi, salarié du privé, fonctionnaire, indépendant, apprenti, ...). Le **CPF** vous suivra durant toute la durée de votre vie professionnelle.

• Qu'en est-il exactement ?

En passant au dispositif du **CPF**, vos heures acquises au titre de l'ancien système **DIF** ont acquis une sorte de date de péremption. Mais vos droits acquis non utilisés ne seront pas nécessairement perdus ! Vous pouvez les récupérer en les convertissant en euros sur votre **CPF** avant **31 décembre 2020**.

• Comment procéder ?

Le solde de vos heures **DIF** non utilisées doit être saisi par vous-même directement en ligne sur votre compte formation. Ces heures sont valorisées en euros suivant le taux de 15€/heure.

Exemple : Si vous disposez de 120h non utilisées de **DIF**, votre **CPF** sera crédité à hauteur de 1800€.

Vous trouverez quelques éléments supplémentaires sur la page suivante.



Site web :

<http://folatecoere.fr/>



Contact :

+33621051764



E-mail :

syndicat.fo.latecoere@latecoere.aero

Où trouver mon solde d'heures de DIF ?

Vous trouverez votre solde d'heures **DIF** soit sur votre bulletin de salaire de décembre 2014 soit sur une attestation de droits au **DIF** fournie par votre employeur soit sur votre dernier certificat de travail.

LATECOERE Siège Social : 135 rue de Périole - B.P. 25 211 31079 Toulouse Cedex 5 Etablissement de TOULOUSE Siret 572 050 169 00026 NACE 3030Z 135, rue de Périole - B.P. 25 211 31079 TOULOUSE CEDEX 5 URSSAF 310103486 Rue Pierre et Marie Curie Labège 31061 TOULOUSE CEDEX 9	FICHE ANNEXE de DECEMBRE 2014 PERIODE du 01/12/2014 au 31/12/2014
CAT. Mle SIGLE C.C.	
Solde Congés	
Droit Indiv. Formation (heures)	120.00

Comment saisir ses heures sur son CPF ?

Allez sur le site internet www.moncompteformation.gouv.fr en ayant au préalable créé votre compte.

Dans la rubrique « Mes droits formation » aller sur « Saisir mon DIF ». Annotez vos heures **DIF** dans le champ « Mon solde DIF en heures » et joignez votre attestation en pièce jointe et, enfin, enregistrer. Ainsi, vous avez crédité votre compte de votre reliquat d'heures de **DIF**.

MON COMPTE FORMATION | Rechercher une formation | **Mes droits formation** | Mes dossiers de formation | Comprendre la formation

1. Saisir mon solde | Soit en euros : 1800 €

Mon solde DIF en heures : 120

Vous devez saisir un solde arrondi à l'unité supérieure.
Si vous avez eu successivement plusieurs employeurs dans la même année :
Seule l'attestation fournie par votre dernier employeur en date est valable.
Si vous avez travaillé pour plusieurs employeurs en même temps :
Vous additionnez les heures indiquées sur les attestations de chacun de vos employeurs.

Où trouver cette information ?

2. Fournir mon attestation

Fichier : Justificatif_Heures-DIF.pdf
Attestation enregistrée le 23/10/2020 à 09:56

Remplacer | Supprimer

Annuler | Enregistrer

Mes droits formation
3 740,00 €
Dont 1 800,00 € de DIF

Votre solde disponible est de 3 740,00 €.

Les droits acquis au titre d'une année d'activité professionnelle sont crédités au cours du premier semestre de l'année suivante.

Modifier mon DIF

Voir mon historique